



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Présents : Mmes BENISTAND, DREVARD, KOUSENS, ODEYER, THOMAS, VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, et MATHON

Absent ayant donné procuration : Mme FILET-COCHE ayant donné procuration à Mme BENISTAND, Mme LE FEE ayant donné procuration à Mme THOMAS et M. LEITA ayant donné procuration à M. BERARDIN

Absents excusés : M. SAVIGNON

Absents :

Secrétaire de séance : Mme KOUSENS

### 👉 **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024**

Mme BENISTAND fait remarquer qu'il y a une erreur de date sur le point 5.1 concernant les dates de stages au secrétariat qui sont en 2025 et non en 2024.

Mme DETHES informe qu'elle modifiera cette erreur avant l'affichage conforme du compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité

### 👉 **AUTORISATION DES MANDATEMENTS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

*« Jusqu'à l'adoption du budget 2025, la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable sera alors en droit de payer les mandats d'investissement sur ces dépenses ciblées.*

*Montant des dépenses d'investissement budgété en 2024 (hors dépenses liées à l'emprunt) = 1 233 867 €.*

*Montant du crédit que l'on peut ventiler par anticipation sur 2025 :  $1\,233\,867 \times 25\% = 308\,466$  €.*

*Les dépenses d'investissement concernées par l'affectation des crédits sont :*

*2031 – Frais d'étude = 300 000 €*

2051 – Concessions et droits = 3 000 € »

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **De l'autoriser** ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 dans la limite de 25 % des crédits ouverts pour chaque chapitre budgétaire inscrit au budget de 2024.
- **De préciser** que ces dépenses devront concerner des opérations strictement nécessaires à la continuité du service public ou à l'exécution des projets en cours.
- **De lui donner** délégation ou à son représentant pour procéder à ces mandaterments et d'en rendre compte au conseil municipal lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Approuvé à l'unanimité

## ➤ **AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT FINANCIER SUR LA MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU et D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

*« Comme évoqué en point information, lors du précédent conseil, les modalités de facturation et de prélèvement des services d'eau et d'assainissement changent en 2025.*

*Cette décision fait suite à une directive de la Trésorerie, qui ne nous permet plus de maintenir le dispositif actuel de mensualisation basé sur la consommation réelle de l'année précédente.*

*Il faut donc s'acquitter de la facture sur la consommation 2024 et pour éviter de facturer en une seule traite, nous avons obtenu la possibilité de maintenir encore un an la mensualisation basée sur votre consommation réelle de 2024.*

*Ainsi, chaque début de mois, un prélèvement correspondant à la consommation réelle de 2024 sera effectué.*

*Concernant la consommation de l'année en cours, elle devra faire l'objet d'un prélèvement provisionnel. Ainsi, autour du 25 de chaque mois, un prélèvement anticipera la consommation de 2025, avec une régularisation en fin d'année.*

*Pour les prélèvements effectués jusqu'alors, un règlement financier a été voté en conseil municipal du 20/10/2022. Il est nécessaire de le mettre à jour en y apportant un avenant modifiant l'article 2 sur les modalités de prélèvement. »*

Mme BENISTAND demande si beaucoup d'abonnés sont concernés par la mensualisation ?

Mme DETHES répond que plus de 60% des abonnés ont recours à la mensualisation c'est la raison pour laquelle la mairie s'est battue pour obtenir la possibilité de conserver deux mensualisations sur cette année pour ne pas mettre en difficulté les abonnés. La mairie subit cette décision de la Trésorerie tout comme les abonnés mensualisés mais dès janvier 2026 tout sera de nouveau en ordre.

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au règlement financier mis en place pour la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement.
- **De l'autoriser** ou son représentant à signer tout document administratif, financier ou juridique nécessaire à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité

## 🔗 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX « EAU ET ASSAINISSEMENT » AU QUARTIER DE BUYET

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

*« La commune va débiter les travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales au quartier de « Buyet » à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. En même temps il sera procédé à l'enfouissement des réseaux secs (téléphone et électricité) et au changement de la conduite d'eau potable.*

*Afin de financer ces travaux des subventions vont être sollicitées auprès des divers partenaires publics potentiels. »*

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **De solliciter** les subventions auprès des institutions suivantes : Agence de l'eau, Conseil Départemental,
- **De solliciter** toute subvention mobilisable auprès d'autres éventuels financeurs correspondants aux divers travaux,
- **D'inscrire** la part communale des financements des travaux au budget communal de l'année 2025,
- **De l'autoriser** ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration et au dépôt des dossiers de demande de subventions, ainsi que les conventions de financements correspondantes le cas échéants.

Approuvé à l'unanimité

## 🔗 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX « ECOLE »

*« La commune va débiter les travaux de restructuration – extension de l'école maternelle en vue d'accueillir un groupement scolaire. Parmi les demandes de subvention qu'elle peut effectuer il y a celle auprès du Syndicat des Énergies de la Drome (SDED).*

*Le SDED a été destinataires du DPGF (Détail Quantitatif et Estimatif). C'est un document qui présente une liste détaillée des prestations à réaliser, avec les quantités et les prix unitaires associés. Il sert à notamment à décomposer les travaux ou services en éléments précis. Avec ces documents, Le SDED a donc pu vérifier sur quel dispositif d'aide le projet peut élarger. »*

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **De l'autoriser** ou son représentant à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de restructuration – extension de l'école maternelle en vue d'accueillir un groupement scolaire,
- **De céder** à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire précise que pour la demande de subvention destinée à l'État, même si cette dernière a été déposée en 2024, il apparaît sur la plateforme de dépôt des demandes de subventions de reconduire une délibération pour 2025. C'est pourquoi il propose également au Conseil municipal :

- **De l'autoriser** ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État afin de financer une partie des travaux du projet école,
- **De l'autoriser** ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention et à entreprendre les démarches administratives nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

#### ↳ RÉALISATION DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT À PARTIR DU POSTE « LES MEYNIERS »

Monsieur le Maire souhaite également rajouter ce point à l'ordre du jour en séance concernant une demande du SDED arrivée ce jour pour l'autorisation de réaliser des travaux de renforcement du réseau BT à partir du poste « Les Meyniers ». Ces travaux sont intégralement à la charge du SDED mais une autorisation communale est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'approuver** le projet établi par le SDED, Maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession signée avec ENEDIS,
- **D'approuver** le plan de financement détaillé dans la délibération,
- **De lui donner** pouvoir ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

#### ↳ INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Concernant le PLUih, il y a eu une discussion sur ce sujet au dernier bureau communautaire. Il faudra que chaque commune délibère sur le principe d'entrer dans la phase d'étude de réalisation d'un PLUih. Les frais de réalisation de cette étude seront à la charge des communes de la CCRV à hauteur de 8 € par habitant. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut s'engager sur cette réflexion pour faire gagner du temps aux équipes municipales à venir pour le mandat prochain sans prendre de décisions politiques. Ce volet sera à la charge des futurs élu(e)s.
- Concernant le RPI, comme annoncé il y aura une réunion publique sur le sujet le mardi 11 février à 18h30. Cela permettra d'avancer sur le sujet et d'échanger avec le public présent. Comme le compte-rendu de la précédente réunion, le courrier d'invitation sera diffusé à tous les parents d'élèves via les enseignantes. L'information sera également dans le prochain Petit Journal et affichée sur le panneau d'information.
- Concernant « la fête de la poule », l'association « Quantia grise du Vercors » organise une festivité autour de cette race de poule du Vercors le samedi 3 mai 2025. Cette fête se déroulera essentiellement sur la rue du Tram qui sera fermée pour l'occasion. La prochaine réunion préparatoire aura lieu le 4 février 2025.

Mme KOUSSENS informe le Conseil municipal des points suivants :

- Concernant le Petit Journal, la maquette est quasiment bouclée. Les articles ont été transmis pour relecture à toutes les personnes de la Commission communication. Les quelques retours ont bien sûr été pris en compte. Le magazine sera dans les boîtes aux lettres dès la fin du mois.

- Les panneaux d'affichage libre ont été installés aux endroits choisis par la Commission communication en lien avec les services techniques de la commune. L'information de leur présence a été donnée aux associations et aux grosses structures (ACCR, Activ'Royans, La paz, Verta pop...). Ces derniers sont uniquement destinés à de l'information publique à but non lucratif.
- Lundi 20 janvier au soir a eu lieu l'inauguration du dispensaire de soins alternatifs « verta santé ». Les membres fondateurs de cette association ont tenu à remercier très sincèrement les élus de St Laurent pour leur avoir mis à disposition un local aussi confortable. Ils remercient également tous les agents techniques qui ont travaillé à la remise en état de ce lieu (rafraichissement, travaux d'isolation, mise aux normes de sécurité...).

Monsieur MATHON informe le Conseil municipal que le panneau du Parc, où est repéré un sentier de randonnée au départ du centre de la commune, a enfin été livré. Ce dernier, symbole d'appartenance au PNRV, sera installé à droite de la porte d'entrée de la mairie devant l'aquarium.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'une réunion sur l'ENS Combe Laval à laquelle participera M. MATHON est organisée à la suite du retour négatif sur les demandes de subvention qui ont été faites auprès de l'Agence de l'eau. Les travaux sur Frochet devaient être subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau. La commune de St Laurent devait financer une partie des 20% restant à hauteur de 22 800 €. Sans aucune subvention, le prix des travaux ne pourra pas être absorbé seulement par les communes concernées. Ce qui sera encore plus compliqué pour St Laurent dont le projet « école » ne permet d'écart budgétaire.

Monsieur FOUJRAZ tient à prendre la parole et notamment pour remercier le personnel des services techniques qui s'investit toujours pleinement dans les tâches qu'ils ont à mener. Dans le cadre du problème de chauffage qui a touché l'école élémentaire, il trouve vraiment dommage que les personnels communaux (administratif et technique) aient été pris pour cible par des parents d'élèves mécontents. Il tient à préciser que le personnel a œuvré avec professionnalisme et dévouement dès la connaissance du problème à trouver des solutions. Il trouve inutile que des personnes interviennent pour envenimer la situation alors que c'est en dehors de leurs prérogatives.

Monsieur le Maire rajoute qu'il comprend que la situation puisse agacer des parents qui s'inquiètent pour leurs enfants. Il souhaite juste rappeler que dans l'intérêt de préserver un climat serein et constructif, il est important que chacun reste dans son rôle et veille à ne pas amplifier inutilement les situations. Toute initiative ou démarche visant à intervenir en dehors du cadre prévu peut parfois compliquer davantage les échanges, ce que tout le monde souhaite éviter.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la CCRV ont lieu le vendredi 24 janvier à La Chapelle en Vercors.

## 👉 QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h42.